

à la
découverte de nos
trésors

Politique Familles et Aînés
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP



Offres d'emploi p.5

Consultation citoyenne p.6

L'ÉVALUATION DE VOTRE PROPRIÉTÉ



L'ÉVALUATION DE VOTRE PROPRIÉTÉ

En vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, la MRC de Rivière-du-Loup a confié le mandat à la firme d'évaluation Servitech inc. de procéder à la confection et à la mise à jour du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de L'Isle-Verte. Pour ce faire, elle applique les règlements et normes adoptés par le gouvernement du Québec.

Qu'est-ce qu'un rôle d'évaluation foncière?

Un rôle d'évaluation foncière est l'inventaire de tous les immeubles situés sur le territoire d'une municipalité. Il indique la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle.

Qu'est-ce que la valeur réelle?

La valeur réelle ou marchande d'une propriété est sa valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence. Autrement dit, il s'agit du prix le plus probable que pourrait payer un acheteur pour une propriété lors d'une vente de gré à gré.

Cette valeur, inscrite au rôle d'évaluation, sert de base à l'application des taxes municipales et scolaire.

Comment établit-on la valeur réelle?

Pour déterminer la valeur réelle d'un immeuble, les relevés techniques des bâtiments effectués par les inspecteurs au cours des années antérieures sont utilisés.

Ensuite, pour un immeuble résidentiel unifamilial, les techniciens et les évaluateurs se servent de deux méthodes reconnues (coût et comparaison) pour déterminer la valeur réelle.

- ♦ **La méthode du coût** : Consiste spécifiquement à estimer la valeur des constructions (bâtiments et améliorations d'emplacement), à laquelle s'ajoute la valeur du terrain établie par d'autres méthodes.
- ♦ **La méthode de comparaison** : Consiste à estimer le prix de vente le plus probable des immeubles portés au rôle d'évaluation en se basant sur l'observation des conditions de transaction d'immeubles similaires effectivement vendus.

PRINCIPAUX FACTEURS qui influencent la valeur des propriétés résidentielles :

- ✓ Le secteur;
- ✓ Les dimensions du terrain;
- ✓ La superficie habitable;
- ✓ L'âge de la propriété, rectifié pour tenir compte de toute rénovation ou de tout ajout majeur;
- ✓ La qualité de la construction.

Pour les propriétés générant des revenus de location ou dans lesquelles se tiennent des activités économiques, en plus des deux méthodes précédentes, la méthode du revenu est généralement utilisée.

- ♦ **La méthode du revenu :** Consiste à établir la valeur d'un immeuble sur la base de la capacité de ce dernier à générer des revenus nets présents et futurs.

À quelle date est déterminée la valeur?

Le rôle d'évaluation foncière est déposé tous les trois ans, d'où l'expression « rôle triennal ».

Les valeurs qui y sont inscrites tiennent compte des conditions du marché immobilier au 1^{er} juillet de l'année qui précède le dépôt du rôle. À moins de modifications à la propriété, ces valeurs sont valides pour la durée du rôle d'évaluation foncière.

Le rôle d'évaluation foncière 2021-2022-2023 de la Municipalité de L'Isle-Verte a été déposé le 15 septembre 2020. Les valeurs qui y sont inscrites reflètent les conditions du marché au 1^{er} juillet 2019. Elles serviront de base à l'application des taxes municipales des années 2021-2022-2023.

Peut-on contester une valeur inscrite au rôle?

Si pour une raison ou une autre vous souhaitez contester votre évaluation foncière, nous vous invitons à contacter le département de l'évaluation de la MRC (418 867-2485, poste 228).

Si malgré cette étape, vous demeurez insatisfait de la décision. Il est possible pour vous de contester le tout officiellement en complétant le formulaire «Demande de révision du rôle d'évaluation foncière» disponible au bureau municipal et en acquittant les frais reliés à votre demande. Le formulaire doit être transmis au plus tard le 30 avril 2021.

Coût pour demander une révision

****Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans la section « Pour demander une révision » de votre compte de taxes. Les bons montants reliant une demande de révision sont ceux-ci:**

Le coût reliant une demande de révision est établi selon la valeur foncière.

Valeur foncière inférieure ou égale à 500 000 \$
80,55\$

Valeur foncière supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$
322,05 \$

Valeur foncière supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$
536,75 \$

Valeur foncière supérieure à 5 000 000 \$
1073,50 \$

Source : Municipalité de L'Isle-Verte



TAXATION 2021

Dans les jours qui viennent, vous sera transmis votre compte de taxes de l'année 2021.

Tout compte excédant une valeur de 300\$, est admissible à des conditions de paiement en 6 versements égaux.

Pour ceux désirant payer l'entièreté de leur compte *avant le 12 mars*, peuvent bénéficier d'un *escompte de 3 %*. Le montant payable est indiqué sur votre compte de taxes.

Voici les méthodes de paiement disponibles :

Par Internet (AccèsD - Desjardins et Banque Nationale)

- Desjardins - En cherchant le fournisseur « Municipalité L'Isle-Verte - Taxes »
Votre numéro de référence est votre numéro de matricule
- Banque Nationale - En cherchant le fournisseur « Municipalité de L'Isle-Verte »
Votre numéro de référence est votre numéro de matricule

Argent comptant au bureau municipal

- En prenant rendez-vous avec nous en téléphonant au 418 898-2812

Chèque

- En déposant votre chèque à l'intérieur de notre boîte à dépôt se trouvant sous la fenêtre de la porte du bureau municipal

Comme un nouveau rôle d'évaluation est effectif depuis le 1er janvier 2021, vous constaterez que les valeurs, plus particulièrement en zone agricole, ont subi des hausses parfois élevées.

Qui dit hausse des valeurs implique une hausse de taxation, bien malheureusement.

ARRÉRAGES DE TAXES

Veillez prendre note qu'à la séance du conseil qui aura lieu le 9 mars prochain, toutes taxes à recevoir devront être déposées au conseil municipal. En vertu des dispositions régissant la perception des taxes municipales, les arrérages peuvent être soumis à la MRC qui entreprendra un processus de ventes d'immeubles pour non paiement de taxes.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir **acquitté tout montant échu** relatif à votre dossier.

COLLECTE DES BACS

Dans le but de faciliter la collecte des bacs à ordures, à récupération et à matières organiques, nous souhaitons vous rappeler quelques consignes importantes.

- Il est demandé de mettre vos bacs au bord du chemin **la veille**. Par exemple, pour une collecte prévue le mercredi, placez vos bacs le mardi soir;
- Les bacs roulants noir (ou vert) et bleu appartiennent au propriétaire de la résidence. Il est donc de la responsabilité du propriétaire de se procurer un bac conforme (en quincaillerie ou autre magasin);
- Le bac brun est la propriété de la Municipalité. Toutes modifications ou altérations à ces bacs seront facturées aux contrevenants. La Municipalité retirera les bacs qui auront été peints ou altérés et ceux-ci seront facturés;
- Le couvercle des bacs doit être fermé, aucun objet sur le bac;
- Les bacs doivent être placés à au moins **1 mètre (3 pieds)** de tout autre objet, ou de chaque côté de l'entrée;
- Les roues et les poignées doivent être vers votre résidence;
- Ne jamais déposer de matières à côté des bacs, sauf lors des collectes spéciales;
- Si les bacs ne sont pas bien disposés, ils ne seront pas vidés de leur contenu;
- N'encombrez jamais la voie publique en laissant votre bac sur le trottoir ou dans la rue.



**ANIMATEUR EN CHEF DU TERRAIN DE JEU (1 poste)****PRINCIPALES FONCTIONS**

Sous la supervision de la Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, le titulaire du poste devra :

- Contribuer à la planification et à l'exécution de la programmation estivale;
- Superviser et encadrer l'équipe d'animation;
- Gérer le budget et les ressources matérielles;
- Assurer la sécurité et l'encadrement des enfants sous sa responsabilité;
- Veiller à l'entretien des lieux et des équipements, dans le respect des mesures sanitaires;
- Maintenir une bonne communication avec les parents;
- Participer aux rencontres d'équipe;
- Compléter les documents de référence au besoin;
- Réaliser un rapport d'évaluation à la fin des activités du terrain de jeu.

QUALITÉS RECHERCHÉES

- Aimer travailler avec les enfants et animer des activités de groupe;
- Être une personne dynamique et créative;
- Avoir le sens de l'organisation et une bonne gestion du temps;
- Capacité à travailler en équipe, communiquer et gérer les imprévus.

EXIGENCES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce poste est d'une durée de 10 semaines à temps plein (40 heures par semaine). Le salaire horaire est de 15,38\$ (bonification possible selon l'expérience). La date prévue d'entrée en fonction est le 21 juin 2021, mais il faut être disponible avant cette date pour des rencontres ponctuelles de formation et de planification.

ANIMATEUR DE TERRAIN DE JEU (3 postes)**PRINCIPALES FONCTIONS**

Sous la supervision de l'Animateur en chef et de la Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, le titulaire du poste devra :

- Planifier et animer des activités pour des jeunes de 5 à 12 ans;
- Assurer la sécurité et l'encadrement des enfants sous sa responsabilité;
- Veiller à l'entretien des lieux et des équipements, dans le respect des mesures sanitaires;
- Participer aux rencontres d'équipe;
- Réaliser un rapport d'évaluation à la fin des activités du terrain de jeu.

QUALITÉS RECHERCHÉES

- Aimer travailler avec les enfants et animer des activités de groupe;
- Être une personne dynamique et créative;
- Avoir le sens de l'organisation et une bonne gestion du temps;
- Capacité à travailler en équipe et à gérer les imprévus.

EXIGENCES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce poste est d'une durée de 9 semaines à temps plein (40 heures par semaine). Le salaire horaire est de 14,35\$ (bonification possible selon l'expérience). La date prévue d'entrée en fonction est le 21 juin 2021, mais il faut être disponible avant cette date pour des rencontres ponctuelles de formation et de planification.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation à l'attention de Mme Chantal Amstad, Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, au plus tard le 29 mars 2021 :

**141, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte (Québec) G0L 1K0
Courriel : reception@lisle-verte.ca
Pour information : 418 898-2812, poste 306**

Seules les personnes retenues seront contactées.



Consultation citoyenne pour la Politique Familles et Aînés

Depuis le mois d'août, un comité composé principalement de citoyens de la municipalité travaille à la mise à jour de la politique familiale municipale (PFM) et municipalité amie des aînés (MADA). Le but de cette démarche est d'élaborer un cadre de référence permettant d'orienter la planification, la réalisation et le suivi d'actions en faveur des familles et des aînés dans la municipalité. Pour ce faire, nous avons besoin de vous pour compléter un sondage.



Isle-vertois et Isle-vertaises, voici l'occasion idéale pour nous laisser savoir **quels sont VOS besoins et VOS intérêts!**

En complétant le sondage, vous courez la chance de gagner l'un des prix locaux suivants :

1. Une location de deux heures d'une cabane pour la pêche blanche de la CDET;
2. Un chèque cadeau d'une valeur de 25\$ au Centre de récupération de L'Isle-Verte;
3. Un chèque cadeau d'une valeur de 25\$ chez Racines boulangerie fermière;
4. Un chèque cadeau d'une valeur de 25\$ chez Pat BBQ.

Citoyens de L'Isle-Verte, la parole est à vous!

Comment faire pour avoir accès au sondage? C'est simple!

Plusieurs choix s'offrent à vous:

- Visitez la page web de la démarche au <http://pfmmada.riviereduloup.ca/>
- Visitez la page web de votre Municipalité
- Entrez directement l'adresse suivante dans votre navigateur web:
<https://fr.surveymonkey.com/r/7S5BW2C>
- Scannez le Code QR ci-dessous avec votre téléphone intelligent.

Pour obtenir une copie papier du sondage, contactez Audrey-Anne Dubé au bureau municipal au 418 898-2812, poste 300

**Merci de nous aider à faire de L'Isle-Verte
un milieu de vie qui reflètera vos besoins
et vos attentes!**



RETOUR SUR LA SAINT-VALENTIN

Le dimanche 14 février en avant-midi, une vingtaine de citoyens de L'Isle-Verte se sont fait livrer un message et un petit cadeau par nul autre que Cupidon! Les sourires, la bonne humeur et l'amour étaient au rendez-vous.



TERRAIN DE JEU DE LA RELÂCHE

En raison des mesures sanitaires imposées par le gouvernement du Québec, la Municipalité de L'Isle-Verte se voit malheureusement dans l'impossibilité d'offrir un terrain de jeu de la relâche cette année. Toutefois, veuillez noter que les heures d'ouverture de la patinoire ont été revues à la hausse.

PATINOIRE EXTÉRIEURE

Puisque nous devons respecter les mesures de la Santé publique, il est important de prendre connaissance des consignes avant d'aller sur la glace. Veuillez noter que le Centre récréatif demeure fermé, mais que vous pouvez mettre et enlever vos patins sous l'abri de baseball.

HORAIRE 2021

Lundi au vendredi	17 h 30 à 19 h	Patinage
	19 h à 20 h 30	Hockey sur réservation*
Samedi et dimanche	9 h à 17 h	Patinage
	17 h à 20 h 30	Hockey sur réservation*

1^{er} au 7 mars *Semaine de relâche*

Tous les jours	9 h à 17 h	Patinage
	17 h à 20 h 30	Hockey sur réservation*

* Pour avoir accès aux buts de hockey lors des périodes *Hockey sur réservation*, vous devez les réserver 24 h à l'avance par téléphone (418 898-2812, poste 306) ou courriel (loisirs@isle-verte.ca). **Le hockey est permis, dans le respect des mesures sanitaires, par groupe de 8 personnes maximum.**



Veuillez noter que l'horaire pourrait être modifié sans préavis, selon l'évolution des directives de la Santé publique, les conditions météorologiques ou la disponibilité des employés. Pour nous permettre de vous offrir une belle patinoire, merci de ne pas y aller lorsque l'affiche FERMÉE se retrouve sur la porte d'accès.



AVIS PUBLIC DE SÉLECTION

À LOUER - LOGEMENT SUBVENTIONNÉ

Organisme : **Les Habitations populaires de L'Isle-Verte Inc.**

Adresse des logements : **3, rue La Noraye, L'Isle-Verte**

Clientèle visée : Résident.e ou ancien.ne résident.e de L'Isle-Verte ou ayant un proche parent à L'Isle-Verte.

Pour affichage public du 1^{er} mars au 1^{er} avril 2021

Présentement, nous sommes en processus de sélection pour le logement suivant :

1 logement x 3 ½, libre à partir du 1^{er} avril 2021

Conditions ou critères à respecter :

- Remplir le formulaire «Demande de logement à loyer modique», à vous procurer en téléphonant au numéro indiqué plus bas ;
- Fournir les preuves de revenus (avis de cotisation, relevés ou rapport d'impôt), l'adresse de votre résidence actuelle ;
- Être citoyen canadien ou résident permanent du Québec ;
- Avoir des revenus inférieurs au montant maximum indiqué : 21 000\$

DANS LE CHOIX DE SES MEMBRES, NOTRE ORGANISME RESPECTERA LA CHARTE QUÉBÉCOISE DES DROITS DE LA PERSONNE ET N'EXERCERA AUCUNE DISCRIMINATION.

Pour l'organisme Les Habitations populaires de L'Isle-Verte Inc.

Téléphone : 418 898-3637 de 9 h à 17 h

Modalités d'inscription :

Les demandes doivent être présentées dans les trente (30) jours qui suivent la date de publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Les Habitations populaires de L'Isle-Verte Inc.

141, rue Saint-Jean-Baptiste

L'Isle-Verte (QC) G0L 1K0

Ou

Contactez : Gilberte Chassé, gestionnaire (418 898-3637)

N.B. : Cinq de nos dix logements sont loués à des personnes à faibles revenus. Cet avis est conforme aux articles 9, 10, 11 et 14 du *Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique*.



Recevoir de l'appui dans les tâches quotidiennes et domestiques: C'est possible!!

Article publié par le Service d'information aux aînés

Déléguer des tâches domestiques n'est pas si facile que cela. Surtout si une personne a toujours été autonome et capable de les faire elle-même. Mais il peut arriver que de l'aide à domicile soit envisageable si, par exemple, une personne vit une diminution au niveau de ses capacités. À ce moment, de l'aide à domicile nous permet de continuer de demeurer à la maison tout en ayant une meilleure qualité de vie.

Aide à domicile

Ce service permet d'obtenir des services d'entretien ménager dit léger qui comprend l'entretien général du lieu d'habitation (balayage, époussetage), le nettoyage des équipements d'usage quotidien (réfrigérateur, baignoire, lavabo, garde-manger), l'entretien des vêtements et la préparation de repas. De plus, il permet d'obtenir aussi le service d'une personne qui effectuera les achats requis pour l'alimentation et différentes petites courses susceptibles d'améliorer la qualité de vie.

Pour les achats, la fréquence du service sera déterminée après entente entre l'utilisateur et l'organisme. Le Centre d'action bénévole des Seigneuries n'assume pas les coûts liés au transport.

L'entretien ménager dit **lourd** comprend le grand ménage (lavage des murs, plafonds, tapis, etc.). Le service exige un minimum de deux heures par présence.

Conditions et démarches pour accéder aux services

Avoir 65 ans et plus et résider au Québec conformément à la Loi sur l'assurance maladie.

Les personnes âgées de moins de 65 ans en perte d'autonomie temporaire ou permanente doivent procéder à une évaluation et avoir une référence du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (volet CLSC) pour accéder à l'aide variable.

Remplir les formulaires disponibles au Centre d'action bénévole des Seigneuries.

Aspect financier

Le tarif horaire du Centre d'action bénévole des Seigneuries est de 18,35 \$/heure.

Une aide financière fixe de 4 \$ est accordée pour chaque heure reconnue.

Une aide variable se situe entre 1,25 \$ et 10,00 \$ pour chaque heure accordée. Cette aide varie en fonction du revenu et de la situation familiale de toute personne admissible.

La personne admissible paye entre 4,35 \$ et 14,35 \$ de l'heure.

Le citoyen âgé de plus de 70 ans est éligible au crédit d'impôt du Québec pour le maintien à domicile d'une personne âgée.

Le centre d'action bénévole dispose d'une agente d'information aux aînés pouvant vous aider dans ce domaine. N'hésitez pas à la contacter au : 418 867-8011 ou informationainesrdl@gmail.com.

Site internet: <https://www.actionbenevolebsl.org/seigneuries/services/service-d-information-pour-aines>



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2021

Sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Caron, la réunion est ouverte; les membres du conseil présents sont Véronique Dionne, Sophie Sirois, Stéphane Dubé, Jean Pelletier, Bernard Nieri. Le secrétaire-trésorier est également présent.

Ratification et approbation des déboursés et comptes à payer

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 13 janvier 2021 au 9 février 2021, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

LISTE DES DÉPENSES
COMPTES À PAYER AU
9 FÉVRIER 2021

64 838.95\$

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES :

54 250.92\$

TOTAL DES DÉPENSES:

119 089,87\$

Cessation d'emploi - personnel en probation

Il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte mette fin à la période de probation de l'employé 32-0060, suite à une évaluation de compétences effectuée par les gestionnaires de la Municipalité,

Que le lien d'emploi entre cet employé et la Municipalité soit reconnu avoir pris fin le 5 février 2021.

Confirmation de permanence - coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire

Considérant la période de

probation à laquelle était assujettie madame Chantal Amstad, depuis le 27 juillet 2020;

Considérant l'échéance de cette période probatoire soit le 27 janvier 2021;

Considérant que madame Amstad répond adéquatement aux exigences et qualifications que requièrent les fonctions pour lesquelles ses services ont été retenus;

Considérant les recommandations favorables des gestionnaires de la Municipalité à l'égard de madame Amstad;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit conféré à madame Chantal Amstad, le statut d'employé permanent et ce, à compter des présentes,

Que madame Amstad bénéficie de l'ensemble des conditions de travail applicables aux fonctions qu'elle occupe à titre de coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire de L'Isle-Verte.

Confirmation de permanence - opérateur manoeuvre

Considérant la période de probation à laquelle était assujetti monsieur Benjamin Gauthier, depuis le 3 août 2020;

Considérant l'échéance de cette période probatoire soit le 3 février 2021;

Considérant que monsieur Gauthier répond adéquatement aux exigences et qualifications que requièrent les fonctions pour lesquelles ses services ont été retenus;

Considérant les recommandations favorables des gestionnaires de la Municipalité à l'égard de monsieur Gauthier;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et

adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit conféré à monsieur Benjamin Gauthier, le statut d'employé permanent et ce, à compter des présentes,

Que monsieur Gauthier bénéficie de l'ensemble des conditions de travail applicables aux fonctions qu'il occupe à titre d'opérateur manoeuvre.

Plan de gestion des ressources humaines

Considérant que depuis quelques années la municipalité de L'Isle-Verte s'est fait accompagner par divers professionnels aux fins d'élaborer un plan directeur en matière de gestion des ressources humaines;

Considérant qu'un tel guide est nécessaire, voire même indispensable, à l'application uniforme des conditions d'emploi;

Considérant que la mise en œuvre d'un plan de gestion des ressources humaines doit nécessairement recevoir l'approbation du conseil municipal;

Considérant le dépôt dudit document à l'ensemble des membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil :

Que la Municipalité adhère à l'ensemble des dispositions contenues dans le présent « Plan de gestion des ressources humaines »,

Que la Municipalité autorise ses gestionnaires à en assurer l'application auprès de l'ensemble des membres du personnel.

Reconduction de la demande d'aide financière au programme TAPU

Considérant la demande d'aide financière, soumise par la municipalité en avril 2020, dans le cadre du Plan de mobilité durable

et de sécurité routière (volet Transport actif);

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte maintient la nécessité d'offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants à ses citoyens pour la pratique d'activités, dont particulièrement la marche et le vélo;

Considérant que les modes de déplacement actif font partie des priorités que soutient la Municipalité dans ses décisions en matière d'aménagement du territoire, de sécurité, de loisirs et d'environnement;

Considérant la nécessité pour la Municipalité de rappeler que son territoire offre un milieu accueillant ainsi que de multiples richesses environnementales à découvrir, le tout s'associant grandement à des mesures d'aménagements favorisant le transport actif;

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte ne cherche qu'à promouvoir l'utilisation de modes de déplacement actif et ainsi assumer son leadership en la matière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte réitère sa demande d'adhésion à la démarche de produire un Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet Transport actif),

Que monsieur Benoît Randall, responsable de la présente démarche, soit associé à toute démarche visant à promouvoir les déplacements actifs et sécuritaires, en collaboration avec les organismes se préoccupant des saines habitudes de vie,

Que la Municipalité reconfirme ses engagements dont elle faisait état dans sa précédente résolution 20.04.9.6.

Demande d'appui et de soutien au projet de L'Isle-aux-balcons

Considérant la demande formulée par la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte à

l'effet de soutenir financièrement le projet « L'Isle-aux-balcons »;

Considérant le montage financier proposé par ses organisateurs;

Considérant que cette initiative semble reposée sur une planification fort bien structurée;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la réalisation de ce projet, tel que demandé.

Mise aux normes des ouvrages d'alimentation d'eau potable - recommandations de paiements numéros 1 et 2

Considérant les travaux réalisés par la firme Excavations Bourgoin et Dickner inc. dans le cadre du projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation d'eau potable de la Municipalité;

Considérant qu'en date du 11 janvier 2021, une première recommandation de paiement faisait état d'un degré d'avancement des travaux de 26,65 %, représentant des coûts de travaux de 634 558,31 \$ (avant taxes) auxquels a été retranché une retenue de 10% (63 455,83 \$), exigeant un montant à payer de 656 625,08 \$ (taxes incluses);

Considérant qu'en date du 2 février 2021, une seconde recommandation de paiement faisait état d'un degré d'avancement des travaux de 46,56 %, représentant des coûts de travaux de 477 267,49 \$ (avant taxes) auxquels a été retranché une seconde retenue de 10% (47 726,75 \$), exigeant un montant à payer de 493 864,47 \$ (taxes incluses);

Considérant que selon l'analyse de la firme d'ingénierie Stantec, ces deux demandes de paiements reflètent les travaux réalisés conformément aux plans et devis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit autorisé le paiement des décomptes numéros 1 et 2, le tout totalisant une somme de 1 150 489,55 \$;

Que ces paiements soient effectués par l'entremise d'un emprunt temporaire réalisé auprès de l'institution financière, Caisse Populaire de Viger et Villaray.

Désignation des personnes pour la surveillance des cours d'eau et l'enlèvement des obstructions - amendement à la résolution

Considérant que la MRC de Rivière-du-Loup doit mettre à jour la liste des employés des municipalités locales pour exercer les pouvoirs prévus à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, conformément à la politique de gestion des cours d'eau en vigueur;

Considérant que dans la résolution 09.02.8.9., la Municipalité de L'Isle-Verte a adhéré à l'entente intermunicipale relative à la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions;

Considérant que le deuxième terme de ladite entente s'est terminé le 31 décembre 2018 et qu'elle a été automatiquement renouvelée pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;

Considérant qu'il y a lieu de revoir les termes de la résolution 21.01.6.1., adoptée par le conseil municipal le 12 janvier 2021, afin d'en modifier le nom des personnes attirées à la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que ce conseil informe la MRC, que messieurs Mikaël Jodoin et Benjamin Gauthier exerceront, la fonction de personne désignée principale et celle de personne désignée substitut tel que prévu à l'entente intermunicipale relative à la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions (jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution les modifie);

Que la présente résolution remplace celle portant le numéro 21.01.6.1. du 12 janvier 2021.

Vie municipale

Mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés - offre de services

Considérant les obligations imposées par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées relativement au suivi des stations d'épuration;

Considérant qu'en respect de ces règles, la Municipalité se doit de réaliser la mesure du niveau de ses boues d'un de ses étangs (#1) puisqu'il y a été constaté un niveau d'accumulation de plus de 10% suite à la mesure effectuée en 2020;

Considérant la possibilité de faire effectuer ces mesures de boues à l'aide d'un système technologique précis et approuvé par le Ministère;

Considérant que la firme Écho-Tech H₂O est accréditée pour effectuer de telles mesures et produire les rapports comportant l'ensemble des informations exigées par le Ministère;

Considérant la proposition de services soumise par cette firme, soit de réaliser les activités requises pour un montant forfaitaire de 1 075 \$ (plus taxes);

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation de la proposition de services de l'entreprise Echo-Tech H₂O;

Que cette dépense soit assumée par le budget d'opération relié au traitement des eaux usées (honoraires professionnels).

Renouvellement d'équipement - échantillonneur d'eau

Considérant la nécessité, pour la Municipalité, de s'assurer d'un suivi adéquat de la qualité de l'eau potable;

Considérant qu'un équipement permettant d'effectuer les analyses périodes de l'eau potable est devenu désuet et doit être remplacé;

Considérant les propositions reçues de divers fournisseurs aux fins d'acquérir cet équipement « échantillonneur d'eau », à savoir :

Geneq inc. 3 083,00 \$ (plus taxes, livraison incluse)

Cole-Parmer : 3 786,61 \$ (plus taxes)

Can-Am Instruments : 6 796,22 \$ (plus taxes, plus livraison)

Considérant l'équivalence des équipements proposés;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte autorise l'acquisition de l'équipement proposé par l'entreprise Geneq inc., au montant de 3 544,68 \$ (taxes et transport inclus),

Que le paiement de cet achat soit assumé par le budget d'opération dédié au traitement ainsi qu'à la distribution de l'eau potable.

Vente de réservoirs d'huile

Considérant que la Municipalité a procédé au remplacement du système de chauffage au garage municipal;

Considérant que le nouveau système est alimenté par un réservoir de propane;

Considérant que le garage municipal était doté de deux réservoirs d'huile à chauffage et que ceux-ci ne sont plus nécessaires;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte autorise la vente des deux réservoirs d'huile à chauffage et ce, à un prix de 300 \$ l'unité (plus taxes).

Vente d'un terrain - rue La Noraye

Considérant la demande adressée à la municipalité de L'Isle-Verte en vue d'acquérir un terrain domiciliaire sur la rue La Noraye (actuellement sans désignation cadastrale);

Considérant que l'acquéreur a pris connaissance des diverses conditions liées à cette transaction et qu'il s'en dit satisfait (se référant à la résolution 17.02.4.4.);

Considérant la nécessité de mandater des signataires, dûment autorisés à représenter la Municipalité, pour signer les actes légaux de vente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte autorise madame Ginette Caron, mairesse, ainsi que monsieur Guy Bérubé, secrétaire-trésorier et directeur général à signer les documents contractuels devant permettre d'effectuer cette vente à monsieur Mikaël Dumont.

Contrat de licence - plateforme web « Qidigo »

Considérant que des avancés technologiques permettent aux citoyens d'être à l'affût de multiples activités offertes et de pouvoir s'y inscrire à distance, minimisant d'autant leurs contraintes en déplacement et en disponibilité;

Considérant que des plateformes web sont des outils de plus en plus mis à la disposition des citoyens, leur permettant de procéder à leurs inscriptions ainsi qu'à leurs paiements à partir de leur foyer;

Considérant que le logiciel « Qidigo » offre à la Municipalité de mettre une telle technologie au service de notre population et ce, à moindre coût;

Considérant que cette application web est déjà utilisée par plusieurs municipalités environnantes et semble fort appréciée;

Considérant qu'une démonstration des fonctionnalités de cette application a permis de réaliser les nombreux avantages de se doter de ce nouvel outil;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte adhère au contrat de licence proposé par l'entreprise Solutions Nexarts inc.,



Que cette entente contractuelle soit autorisée pour un terme de trois ans, à raison d'un coût annuel de 600 \$,

Que le directeur général soit autorisé à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité.

Demandes budgétaires - activités diverses

Considérant que malgré les incertitudes liées à la pandémie, certaines activités de loisirs sont planifiées et exigeront des disponibilités budgétaires;

Considérant les activités proposées, à savoir :

-La Saint-Valentin, demande budgétaire estimée à 400 \$

-La semaine de relâche, demande budgétaire estimée entre 643 \$ et 2 094 \$ (tout dépendant du nombre d'inscriptions),

Considérant que les mesures sanitaires seront déterminantes quant à la possibilité de mener à terme, les activités de la semaine de relâche et de devoir en limiter le nombre de participants, la situation étant en perpétuel changement;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Jean Pelletier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte autorise l'appropriation des montants budgétaires proposés.

Installation d'équipement de communication à la caserne incendie

Considérant l'entente intermunicipale de fourniture de services relative à l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence;

Considérant que cette entente vise, également, le déploiement d'équipements de communication dans certains secteurs de la MRC;

Considérant que la caserne incendie de la Municipalité est un site ayant été retenu pour l'installation d'une antenne sur le

toit de l'édifice et de certains équipements intérieurs;

Considérant qu'en matière de communication d'urgence, notre Municipalité est fortement affectée par l'absence de signaux cellulaires;

Considérant qu'il ne fait nul doute que de telles installations contribueront à assurer un service beaucoup plus adéquat à notre service de sécurité publique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son accord à l'installation d'équipements de communication à la caserne incendie.

Appui à la mise sur pied d'une ligne d'urgence 9-8-8

Attendu que la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens;

Attendu que des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

Attendu qu'il existe des catalogues de numéros de téléphone pour appeler à l'aide;

Attendu qu'une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement;

Attendu qu'un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence;

Attendu que le député fédéral de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, Bernard Généreux, a sollicité l'appui des municipalités;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte appuie la démarche du député Généreux auprès de la

ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres,

Que soit transmis une copie de la présente résolution au député ainsi qu'à la ministre de la Santé, l'Honorable Patty Hajdu.

Recensement de la population canadienne

Considérant que Statistique Canada procédera au recensement de la population canadienne en mai 2021;

Considérant la sollicitation d'appui soumis par cet organisme;

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte juge opportun d'encourager ses citoyens à participer à cet exercice;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui au Recensement de 2021 et encourage tous ses résidents à compléter leur questionnaire de recensement en ligne au www.recensement.gc.ca,

Que les données obtenues de ce recensement soient les plus exactes et complètes possibles afin de contribuer à soutenir des programmes et services susceptibles de profiter à notre communauté.

Acceptation des soumissions concernant les travaux de transformation du camion Ford F-350

Considérant l'intérêt manifesté par la Municipalité visant à doter son service incendie d'un véhicule de remplacement de son unité d'urgence;

Considérant l'acquisition récente d'un véhicule usagé Ford F-350 pouvant être modifié et ainsi être affecté à un tel usage;

Considérant les démarches effectuées afin de minimiser les coûts de transformation, par l'entremise des fournisseurs



<p>suivants :</p> <p>Tithon débosselage inc.(peinture) 3 500,00 \$</p> <p>Enseigne RDL (lettrage) 2 250,00 \$</p> <p>Maçpek (gyrophares, lumières et sirènes) 8 805,24 \$</p> <p>Garage Denis Lafrance (pneus, incluant la pose) 1 028,44 \$ (antirouille) 250,00 \$</p> <p>Atelier SRM (vérification) 80,00 \$</p> <p>Martin Bastille (acier) 1 709,29 \$</p> <p>M et R Boucher (tuyauterie) 300,78 \$</p> <p>Canac (tapis caoutchouc) 103,60 \$</p> <p>Walmart (bac de rangement) 100,00 \$</p> <p>Main-d'œuvre, service prof.,fournitures 1 820,00 \$</p> <p>Total : <u>39 035,35 \$</u></p> <p>Considérant que l'ensemble des coûts mentionnés respecte le</p>	<p>budget initialement prévu à cette fin;</p> <p>En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :</p> <p>Que soit accepté l'ensemble des coûts proposés.</p> <p><u>Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier</u></p> <p>Considérant que le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) a mis sur pied un projet ayant pour objet d'accompagner le milieu municipal pour qu'il puisse contribuer davantage à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;</p> <p>Considérant que le volet 1 du programme de soutien concerne l'aide à la restauration du patrimoine immobilier et prévoit que le MCC égalera le montant que la municipalité attribuera comme aide à la restauration pour les propriétés admissibles;</p> <p>Considérant que la Ville de Rivière-du-Loup et la municipalité Notre-Dame-du-Portage ont manifesté leur intérêt pour la mise sur pied d'un tel programme et qu'il serait</p>	<p>ainsi possible d'en constituer un programme territorial;</p> <p>Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte a déjà un PIIA, un site du patrimoine ainsi qu'un inventaire à jour des immeubles ayant une valeur patrimoniale;</p> <p>Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte est en mesure de dénombrier un potentiel considérable de bâtiments admissibles à un tel programme;</p> <p>En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :</p> <p>Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son intérêt à participer au programme territorial de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier et désire y contribuer par une appropriation budgétaire de <u>50 000 \$</u> pour les années 2021-2022.</p> <p><u>Levée de la séance</u></p> <p>À 20 h 34, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Jean Pelletier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la séance soit levée.</p>
---	--	--

Le procès-verbal demeure sous réserve de son approbation par le conseil municipal.

Les séances du conseil se déroulent le deuxième mardi de chaque mois. En raison des mesures sanitaires en vigueur, elles se dérouleront à huis clos en mode visioconférence. Vous pourrez donc visionner l'entièreté de la séance en consultant le site web de la Municipalité.

Par conséquent, vous êtes invités à envoyer vos questions par courriel (reception@lisle-verte.ca) ou encore via la messagerie privée de la page Facebook de la Municipalité (Municipalité de L'Isle-Verte).

Séances du conseil restantes

9 mars	10 août
13 avril	14 septembre
11 mai	5 octobre
8 juin	16 novembre
13 juillet	14 décembre

VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue Saint-Jean-Baptiste (Presbytère), L'Isle-Verte
418 868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h** Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418 868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

HORAIRE DES MÉDECINS

MOIS DE MARS

Dr Caron : 2, 9, 16, 23 et 30 mars

Dr Munger : 10, 17 et 24 mars

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte

Téléphone : 418 898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie

de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale - St-Cyprien, Qc - G0L 2P0
3, Principale Nord - St-Hubert, Qc - G0L 3L0
136A, Seigneur Côté - Isle-Verte, Qc - G0L 1K0
535, du Patrimoine - Cacouna, Qc - G0L 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

APPEL À LA POPULATION

L'équipe municipale est à la recherche de nouvelles photos pour promouvoir la municipalité et ses attraits. Vous êtes libre de choisir la saison, l'objet, le paysage: l'important est qu'elle soit prise sur le territoire de L'Isle-Verte. Vos photos pourraient se retrouver sur la page couverture du P'tit journal et contribuer au sentiment de fierté des citoyens!

Merci d'envoyer vos photos avec la meilleure résolution possible au reception@lisle-verte.ca en précisant le nom du photographe, le lieu et la date de prise du cliché.

Merci également aux personnes qui nous ont déjà



DATES DE PARUTION POUR LES JOURNAUX MUNICIPAUX DE 2021

- 17 mars
- 21 avril
- 19 mai
- 16 juin
- 21 juillet
- Août - aucune parution
- 15 septembre
- 20 octobre
- 17 novembre
- Décembre - aucune parution



Qui doit-on appeler ?

Travailleurs municipaux

Directeur général et secrétaire-trésorier, Guy Bérubé	418 898-2812
Directeur général adjoint, Benoit Randall	418 898-2812
Secrétaire de direction, Audrey-Anne Dubé	418 898-2812, #300
Préposé aux réseaux aqueducs et au traitement eaux usées, Patrick Landry	418 898-2812
Inspectrice en bâtiments et environnement, Stéphanie Cyr-Massé	418 898-2812
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, Chantal Amstad	418 898-2812

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812

JOURS

HEURES

OUVERT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812, poste 308

JOURS

HEURES

Jeudi et vendredi

13 h à 16 h 30

Samedi

13 h à 16 h

Horaire de la bibliothèque municipale

136 rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812, poste 309

JOURS

HEURES

Dimanche

15 h 30 à 16h 30

CALENDRIER DES COLLECTES

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Tous les textes du P'tit journal sont lus et corrigés. Par contre, il se peut qu'il y ait des erreurs, veuillez nous en excuser. De plus, nous ne sommes pas responsables des erreurs qui peuvent se glisser dans certains articles reçus par divers comités, citoyens ou organismes. Ces articles nous arrivent à l'occasion en format PDF, donc il nous est impossible d'y faire des modifications. Merci de votre compréhension.



Après m'avoir lu,
mettez-moi au bac bleu!